



BARÈME DES HONORAIRES T.T.C (TVA 20%) – 01/08/2024

A la charge des acquéreurs (sauf clause particulière prévue au mandat)

Honoraires Transactions

PRIX DE VENTE (net vendeur)	Mandat simple % d'honoraires maximum	Mandat exclusif % d'honoraires maximum
De 0 à 99 999 €	8 % (mini de 2 000 €)	7,5 % (mini de 2 000 €)
De 100 000 € à 349 999 €	6 %	5,50 %
De 350 000 € à 699 999 €	5 %	4,50 %
700 000 € et plus	4,5 %	4 %
Terrains et locaux professionnels	8 %	7,5 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Honoraires Location

Locaux à usage d'habitation

Propriétaire Bailleur		Locataire	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/m ² (zone tendue)	Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	10 €/m ² (zone tendue)
État des lieux entrée	3 €/m ²	État des lieux entrée	3 €/m ²

Locaux à usage commercial, professionnel

Honoraires: 30% HT du loyer annuel HT HC (répartition à définir entre bailleur et preneur)